

BERNAUD Bâtiment

Livret d'accueil

Livret d'accueil destiné à
 remis le



Constructions durables

BIENVENUE DANS NOTRE EQUIPE

Ce livret d'accueil est destiné avant tout à vous souhaiter la bienvenue dans votre nouvelle entreprise et dans la grande famille du Bâtiment.

Mon souhait est de faire en sorte que vous puissiez rapidement vous intégrer dans notre équipe et faciliter l'adaptation à votre nouveau cadre de travail.

Ce livret vous permettra de découvrir notre fonctionnement. Il vous rappellera l'essentiel des règles que vous devez respecter et vous renseignera sur la vie de l'entreprise et sur les démarches administratives liées à votre travail. Il vous guidera dans votre quotidien et vous aidera à réussir votre parcours.

Bonne lecture !

Eric BERNAUD
Dirigeant de BERNAUD Bâtiment

SOMMAIRE

BIENVENUE DANS NOTRE EQUIPE	2
L'ENTREPRISE BERNAUD BATIMENT	4
HISTORIQUE.....	4
BERNAUD BATIMENT AUJOURD'HUI	5
NOS VALEURS.....	5
VOTRE VIE AU SEIN DE LA SOCIETE	6
INFORMATIONS PRATIQUES	6
LE CONTRAT DE TRAVAIL	6
LE REGLEMENT INTERIEUR	6
CONGES PAYES.....	6
ABSENCES	6
LA SECURITE AU TRAVAIL.....	7
REGLES GENERALES DE SECURITE SUR UN CHANTIER	7
<i>Hygiène.....</i>	7
<i>Circulation & Accès sur le chantier</i>	8
<i>Protection collective.....</i>	9
<i>Equipements de Protection individuelle.....</i>	10
<i>rangement des postes de travail.....</i>	11
<i>Manutentions manuelle et mécanique</i>	11
<i>Risques électriques.....</i>	12
<i>Produits dangereux.....</i>	13
REGLES DE SECURITE DES METHODES DE CONSTRUCTION	14
<i>Ouvrages verticaux en béton armé.....</i>	14
<i>Murs préfabriqués.....</i>	18
<i>Murs maçonnés</i>	19
<i>Les Planchers</i>	22
MEMO EN CAS D'ACCIDENT.....	29
CHARTRE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE ET ATTESTATIONS.....	30
CHARTRE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE.....	30
ATTESTATION PERMIS DE CONDUIRE.....	31
ATTESTATION LIVRET ACCUEIL	32
CERTIFICATS DE CAPACITE	

L'ENTREPRISE BERNAUD BATIMENT

En intégrant les effectifs de BERNAUD Bâtiment, vous intégrez une société familiale présente dans le tissu économique local depuis près de 90 ans ! Chaque nouvelle génération de dirigeant a su faire face aux défis de son temps et prendre les nouvelles orientations de nature à assurer la pérennité et le développement de la société.

Historique

La maçonnerie : un métier pratiqué depuis plusieurs générations!

- 
- 1920** Création d'une entreprise de maçonnerie et de menuiserie par **Adrien Bernaud**
 - 1948** Création d'une petite entreprise de maçonnerie par **André Bernaud**
L'entreprise est principalement positionnée sur de petits travaux de rénovation
L'entreprise emploie 2 salariés
 - 1968** Création d'une société par André Bernaud et son fils Alain Bernaud
Positionnement sur la construction de maisons individuelles en proposant une offre clé en main (entreprise générale), bâtiment industriels ...
L'entreprise comprend alors 6 salariés
 - 1982** Création de la **SARL Alain Bernaud**
 - 1984** Construction du siège social et de l'entrepôt à Guilhaud-Granges (07500)
 - 1990** L'évolution de la concurrence sur le marché de la maison individuelle associée à l'évolution du marché de la construction de logements incite l'entreprise à se positionner sur la construction d'immeubles et de bâtiments industriels et de bureaux. L'effectif s'élève à 25 salariés
 - 2005** **Reprise** de l'entreprise SARL Alain Bernaud par **Eric Bernaud** et rebaptisée **BERNAUD BATIMENT**
 - 2006** Création du **Groupe BERNAUD**
Transformation de la SARL BERNAUD Bâtiment en **SAS BERNAUD BATIMENT Valence**
Rachat de la société SARL ISSARTIAL, entreprise de maçonnerie basée à Tournon-sur-Rhône (07) qui devient **BERNAUD ISSARTIAL BATIMENT**
L'ensemble du groupe représente alors plus de 100 personnes et génère un chiffre d'affaires de 10 M€

Bernaud Bâtiment aujourd'hui

L'activité de BERNAUD Bâtiment s'articule autour de 4 pôles d'activité : les logements, les bâtiments publics, les bâtiments industriels et la rénovation.

Notre zone d'intervention se situe principalement sur la Drôme, l'Ardèche et le Nord Vaucluse et plus globalement sur l'axe rhodanien, entre Lyon et Avignon.

L'entreprise BERNAUD Bâtiment est certifié QUALIBAT 2113 - Maçonnerie et béton armé (technicité supérieure) (Entraîne les qualifications 1331, 2151, 2153, 2162, 2231, 2241)



Nos Valeurs

Nous réalisons ensemble.

La construction est une activité collective qui nécessite solidarité et cohésion entre les individus. C'est ensemble que nous opérons, c'est ensemble que nous assumons et c'est ensemble que nous sommes fiers des ouvrages accomplis.

La recherche du progrès permanent.

Pour répondre à la technicité grandissante de notre métier et aux exigences toujours plus fortes de nos clients, nous nous engageons à rechercher en permanence les leviers de progrès pour gagner en efficacité et en qualité.

Respect...

Le respect est l'élément fondamental de notre travail et la condition de la réussite de notre entreprise.

Respect des... **R**ègles (procédures)

Respect des... **E**quipements

Respect de la... **S**écurité

Respect des... **P**ersonnes

Respect de l'... **E**nvironnement

Respect des... **C**onsignes

Respect du... **T**ravail

VOTRE VIE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Informations pratiques

Les horaires de travail sont affichés sur le panneau d'information du personnel.

Pour votre information, à la date de remise de ce livret, vos horaires varient en fonction de la saison (été, hiver) et la durée hebdomadaire est de 38 heures

Organisation du transport vers les chantiers : avec les véhicules de la société, depuis l'entrepôt.

Mise à disposition de l'équipement : chaque début d'année, vous percevrez votre équipement complet pour l'année.

Le contrat de travail

Le contrat de travail fait de vous un salarié de l'entreprise et précise votre qualification. Outre les clauses spécifiques à ce contrat, vous avez des obligations et bénéficiez d'avantages prévus par la loi et les conventions collectives du Bâtiment.

Le règlement intérieur

Ce texte établit les règles permanentes propres à l'entreprise en particulier en matière de sécurité, d'hygiène et de discipline.

Il peut être complété par des notes de service qui précisent les règles de fonctionnement internes.

Le règlement intérieur et les notes de services sont affichés sur le panneau d'information du personnel.

Congés payés

Dans le Bâtiment, les congés payés sont indemnisés par la caisse des congés payés à laquelle cotise l'entreprise. Vous recevrez à cet effet un certificat (bleu) que vous présenterez à la caisse. Ce document permet le paiement de votre indemnité de congés payés.

Absences

Quelle que soit la cause d'une absence, vous devez en informer immédiatement l'entreprise.

En cas d'arrêt de travail pour cause de maladie, vous devez sous 48 heures nous fournir un certificat médical établi par votre médecin, et transmettre une copie de ce certificat à votre caisse primaire d'assurance maladie.

Toute absence doit être justifiée !

L'absence pour motif personnel doit faire l'objet d'une demande préalable. En fonction de ses contraintes, l'entreprise peut accepter ou refuser cette demande.

En cas de maladie

En cas d'absence pour maladie ou accident, d'origine professionnelle ou non, la convention collective prévoit sous certaines conditions le versement d'une indemnisation qui complète l'indemnité journalière versée par la sécurité sociale.

LA SECURITE AU TRAVAIL

Règles générales de sécurité sur un chantier

Vous avez reçu un équipement de protection individuelle, qui comprend des vêtements, des chaussures de sécurité, un casque, des gants de manutention,... et tout autre élément que la sécurité du chantier et de votre travail impose.

Vous avez l'obligation de porter cet équipement. En cas d'accident, s'il est prouvé que vous n'étiez pas équipé alors que votre employeur avait respecté ses obligations, votre responsabilité pourrait être engagée.

Lorsque des protections collectives sont en place sur le chantier, n'empêchez pas leur action et signalez toute anomalie au chef de chantier.

En toutes circonstances et sur tous les postes de travail, respectez les règles de sécurité communiquées par votre employeur.

Le bon état et le port des équipements contribuent à donner au client une image professionnelle de l'entreprise.

Nous vous rappelons ci-après les consignes de sécurité élémentaire qu'il vous faut impérativement respecter sous peine d'engagement de votre responsabilité.

HYGIENE

► Utilisez et maintenez propres les installations mises à votre disposition

▪ Les réfectoires



▪ Les vestiaires



▪ Les sanitaires



► Lavez vos bottes



► Lavez vous les mains avant de manger, boire ou fumer



CIRCULATION & ACCES SUR LE CHANTIER

- ▶ Emprunter les passerelles-auvents



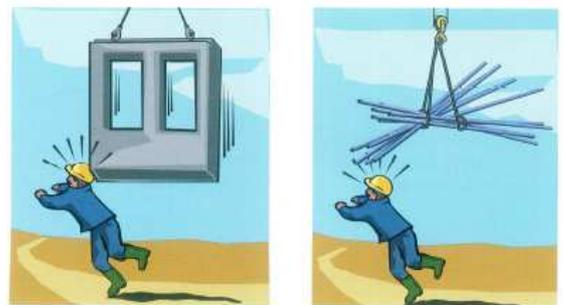
- ▶ Utilisez les chemins aménagés



- ▶ Veillez à ce que les accès soient correctement éclairés et protégés



- ▶ Ne circulez pas dans les zones de manutention de charges



- ▶ Pour éviter qu'elle ne bascule ou ne glisse, l'échelle doit être correctement positionnée

- Fixée en tête
- 5 échelons se chevauchent



- Calée en pied



- ▶ Utilisez une échelle en bon état



- ▶ Descendez toujours face à l'échelle



- ▶ Travaillez à partir de plates-formes stables

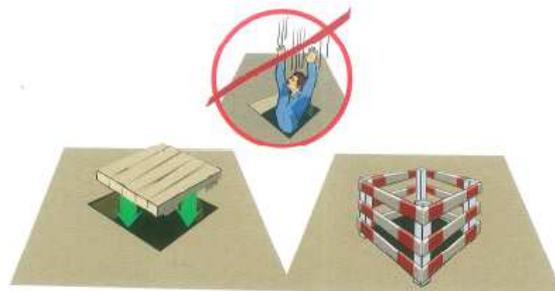


PROTECTION COLLECTIVE

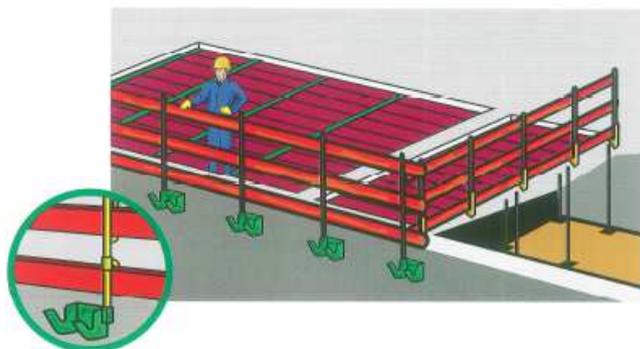
- ▶ Protégez les baies



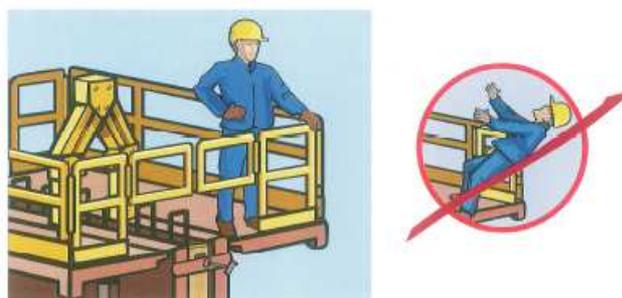
- ▶ Protégez els ouvertures dans les planchers



- ▶ Mettez en place les garde-corps de rive avant la pose des panneaux de coffrages

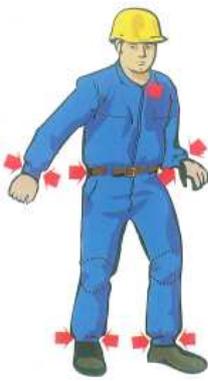


- ▶ Installez les garde-corps avant utilisation



EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

► **Portez impérativement les équipements de protection individuelle pour éviter les blessures**

- 
 - Le **casque** protège des chutes d'objet ou des heurts
- 
 - Les **chaussures** ou **bottes de sécurité** avec semelle et coquille d'acier protègent contre piqûres et écrasements
- 
 - Le **vêtement de travail** doit être ajusté pour ne pas être pris dans les mécanismes en mouvements et être équipé de poches pour les protections des genoux
- 
 -  (Warning: Do not work without proper safety equipment)
- 
 - Les **coquilles** ou **bouchons d'oreilles** protègent du bruit
- 
 - Les **gants** protègent vos mains des coupures, piqûres ou maladies de peau
- 
 - Les **lunettes** protègent vos yeux des poussières et projections de particules
- 
 - Le **demi-masque filtrant** protège vos voies respiratoires. Il est adapté au type de polluant : poussières, fumées, aérosols...

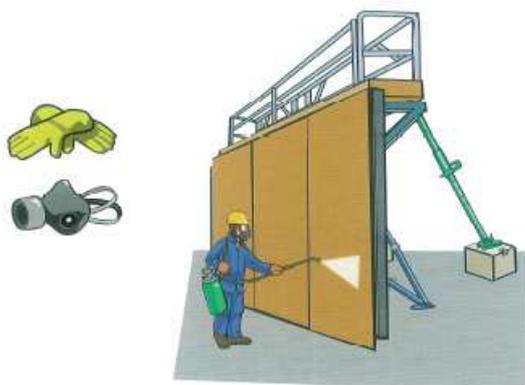
► **Portez gants et lunettes lors du burinage**



► **Portez des gants lorsque vous manutentionnez**



► **Portez gants et masques lorsque vous huilez ou nettoyez une banche**



► **Portez protections auditives, gants et lunettes lors de la mise en œuvre du béton**



RANGEMENT DES POSTES DE TRAVAIL

Le rangement est un facteur essentiel de sécurité contre les chutes de plain-pied

- ▶ Rangez et nettoyez votre poste de travail



- ▶ Ne nettoyez pas n'importe comment



Attention aux personnes qui sont en dessous !

- ▶ Dégagez les chemins de circulation



- Pour éviter les chutes...



- ...les glissades



- ...les perforations.



MANUTENTIONS MANUELLE ET MECANIQUE

- ▶ Adoptez une bonne position pour lever, poser ou déplacer une charge, afin d'éviter les blessures au dos



- ▶ Répartissez le poids en portant à plusieurs si nécessaire



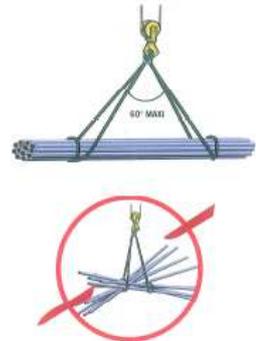
- ▶ Vérifiez l'état des cordages, chaînes, élingues, crochets



- ▶ Ne passez pas sous la charge

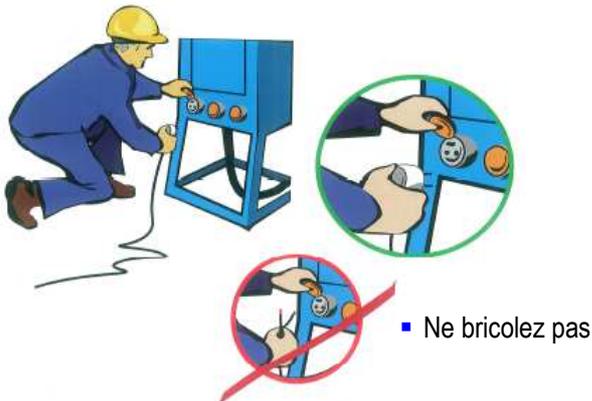


- ▶ Amarrez les charges correctement



RISQUES ELECTRIQUES

- ▶ Utilisez correctement le matériel électrique



- ▶ Tirez sur la fiche pour débrancher



- ▶ Utilisez des baladeuses réglementaires



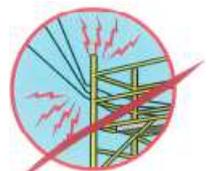
- ▶ Respectez les distances de réglementaires avec les lignes électriques aériennes



- ▶ N'utilisez pas les outils électriques portatifs en cas de pluie



- Distance minimale :
 - 3 M si < 50.000 V.
 - 5 M si > 50.000 V.



PRODUITS DANGEREUX

- ▶ Respectez l'interdiction de fumer près des produits inflammables ou explosifs



- ▶ Les produits inflammables ou dangereux sont stockés dans des bacs de rétention et dans un local aéré



- ▶ Respectez les indications portées sur les étiquettes lors du stockage et de l'utilisation de ces produits



F+ - Extrêmement inflammable



N - Dangereux pour l'environnement



Xi - Irritant



F - Facilement inflammable



T+ - Très toxique



Xn - Nocif



O - Comburant



E - Explosif



C - Corrosif

- ▶ En cas de transvasement, identifiez lisiblement le produit sur le nouveau récipient



- ▶ Ne mettez jamais de substances nocives dans des récipients destinés à contenir des boissons

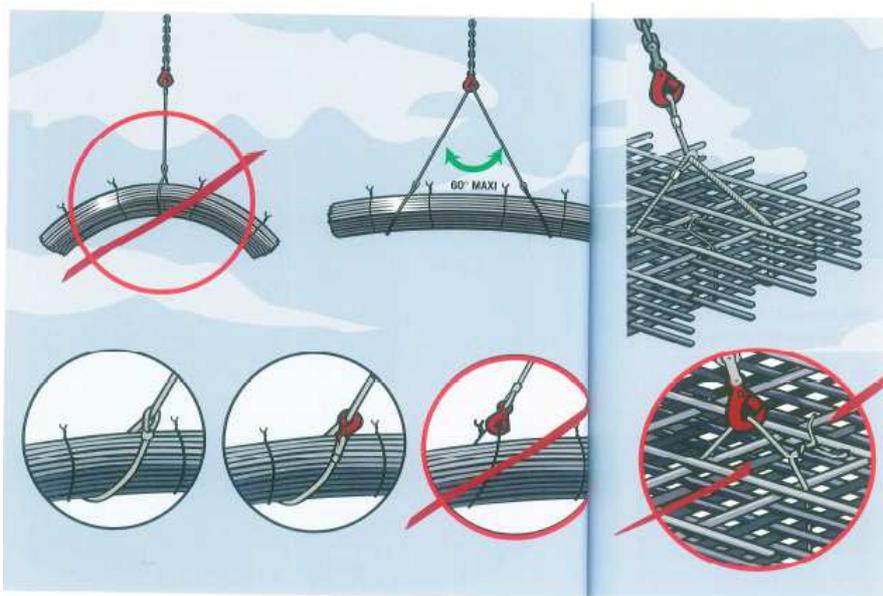


Règles de sécurité des méthodes de construction

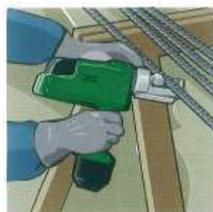
OUVRAGES VERTICAUX EN BETON ARME

PREPARATION DES ARMATURES

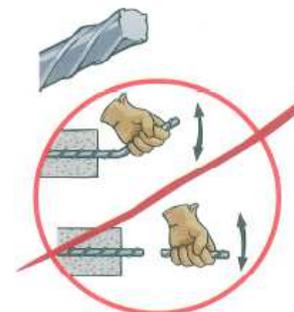
- ▶ Manutentionnez les fagots d'armatures et les panneaux de treillis avec des élingues ou des accessoires de levage appropriés. N'utilisez jamais des « tortillards » pour lever.



- ▶ Utilisez une cisaille portable pour couper les armatures



- ▶ Ne pliez pas trop fortement les aciers HA, reconnaissables aux reliefs sur leur surface, au risque de la briser



- ▶ Stockez convenablement les cages d'armatures



- ▶ Stabilisez toujours les cages d'armatures lors de leur mise en place



- ▶ Protégez toutes les armatures en attente et nettoyez les traces d'huile de démoulage



- ▶ Ne décoffrez que sur ordre de votre hiérarchie
- ▶ Démontez proprement les assemblages et enlevez immédiatement les pointes



- ▶ Nettoyez les traces de béton sur les coffrages avant réemploi



COFFRAGES OUTILS : BANCHES

Ils permettent de réaliser des murs en béton d'une hauteur de 1 à 3 mètres.

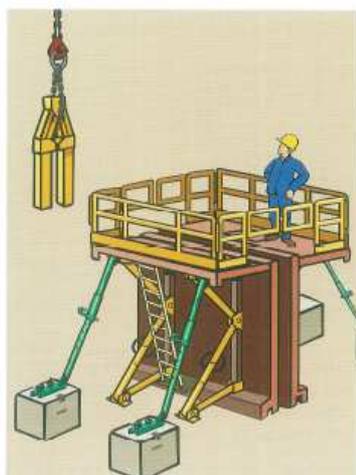
- ▶ Stabilisez les banches avant libération de la grue pour éviter l'écrasement par renversement



- ▶ Installez les protections collectives



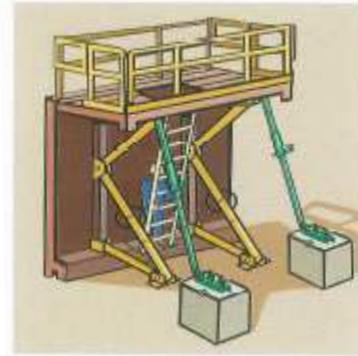
- ▶ Mettez en place les compas de stabilisation le cas échéant et fixez les convenablement



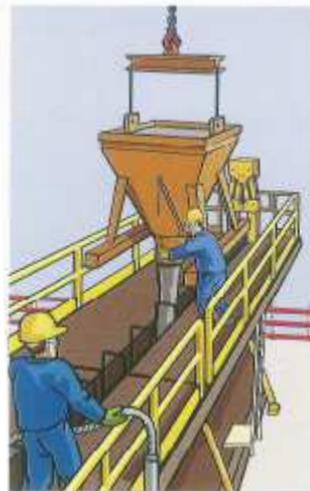
- ▶ Terminez le réglage à la barre à mine si nécessaire



- ▶ Accédez aux zones de manœuvre par échelles intégrées

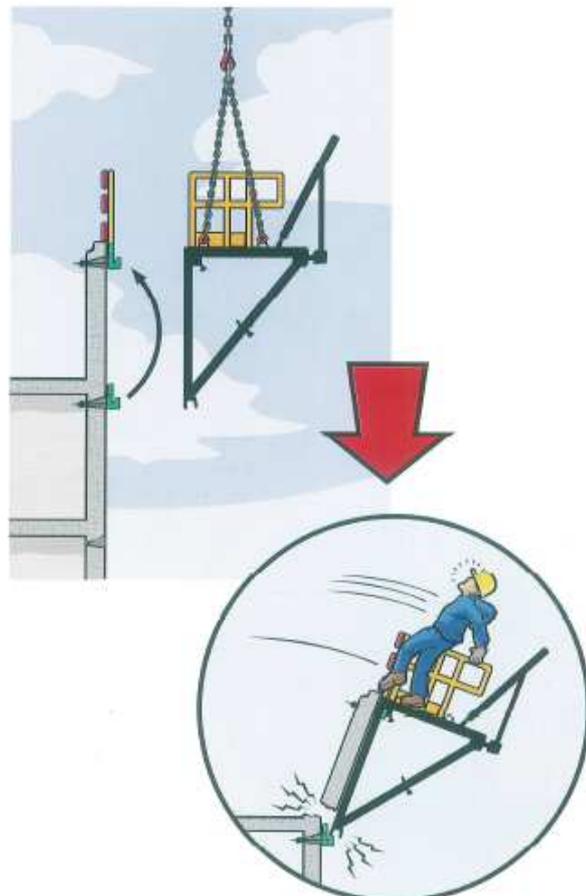


- ▶ Lorsque les banches sont équipées de rehausses, les opérations de bétonnage et de vibration doivent être réalisées depuis les plates-formes sans monter sur le sommet du coffrage ni sur celui des garde-corps.

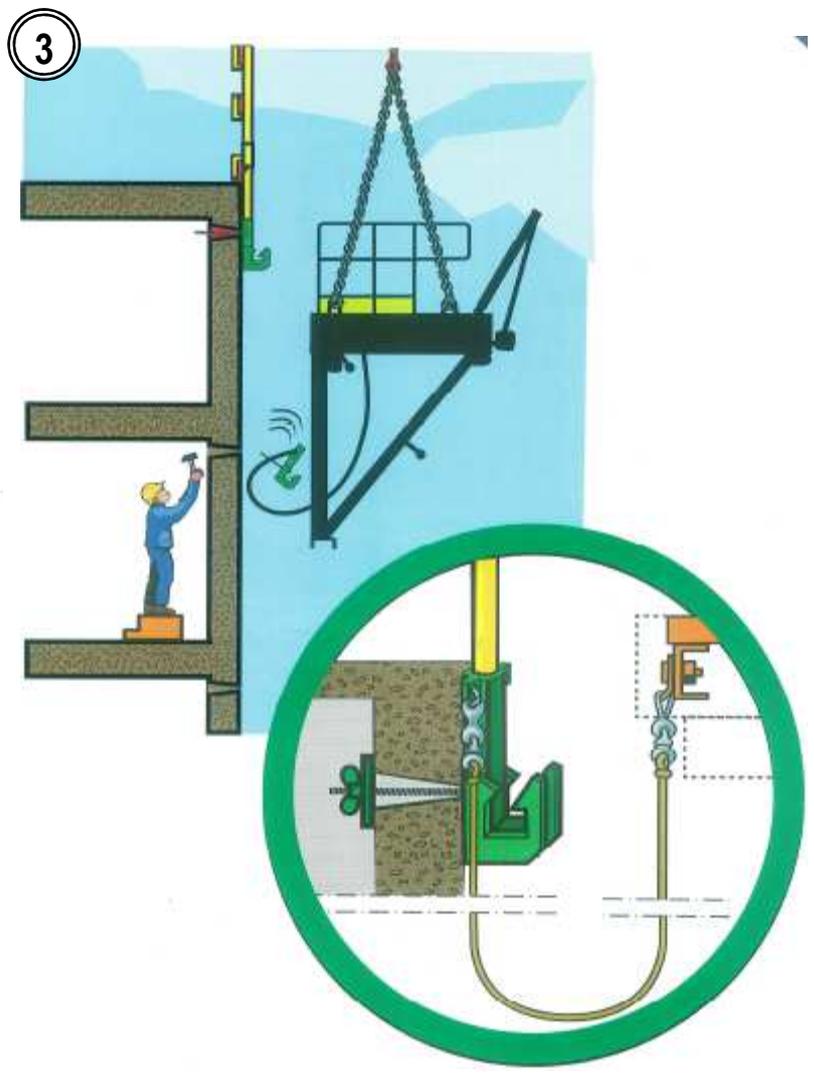
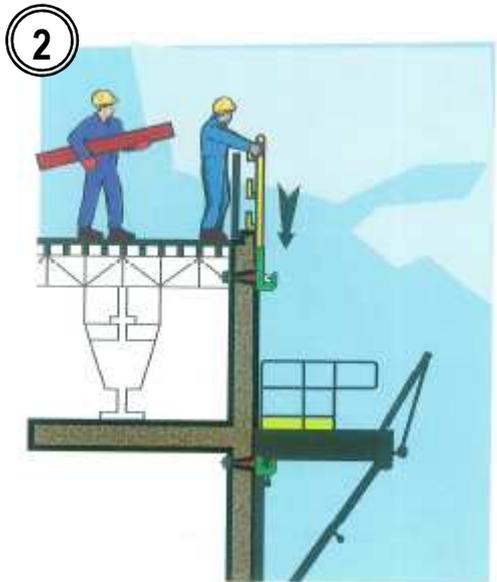
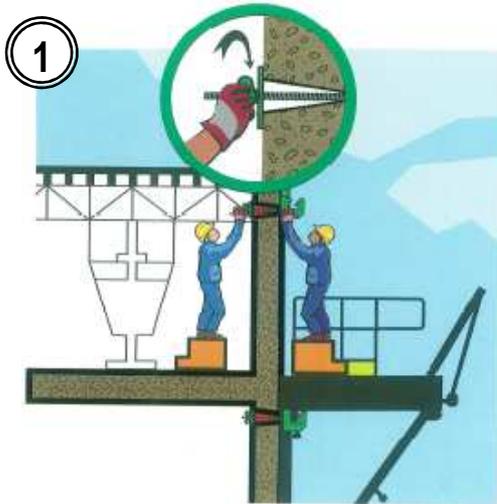


PLATES-FORMES DE PIGNON

- ▶ Ne posez pas la plate-forme tant que le mur n'est pas tenu en tête par le plancher haut ou, dans certains cas, une structure de refend suffisamment dimensionnée.



► Respectez le mode opératoire de mise en œuvre de la plate-forme



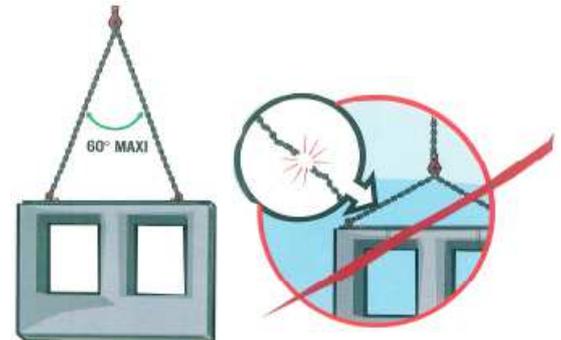
MURS PREFABRIQUES

MANUTENTION

- ▶ Utilisez le palonnier mis à votre disposition. Respectez la charge indiquée.



- Lorsque la boucle de levage se présente comme ci-dessus, mettez le crochet vers l'extérieur

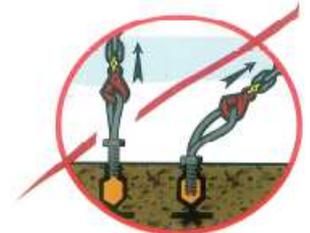
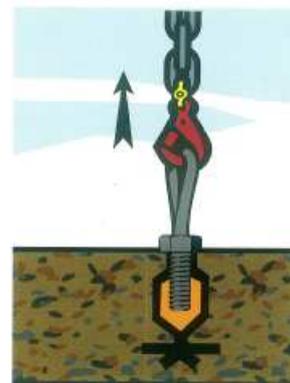


- La longueur d'élingue est définie par le fabricant du panneau

- ▶ Après avoir élingué l'élément préfabriqué puis avoir défait l'arrimage de cet élément à la remorque, descendez de la remorque avant de faire lever la charge

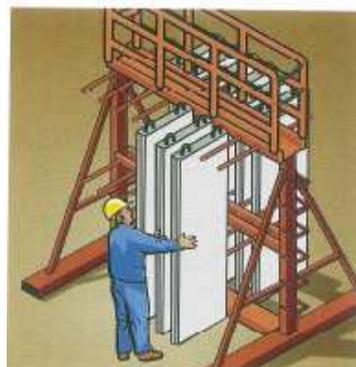


- ▶ Lorsque le dispositif de levage est constitué d'une douille à vis, vissez à fond la boucle et ne tirez pas en biais.



STOCKAGE

- ▶ Utilisez de préférence les râteliers industriels

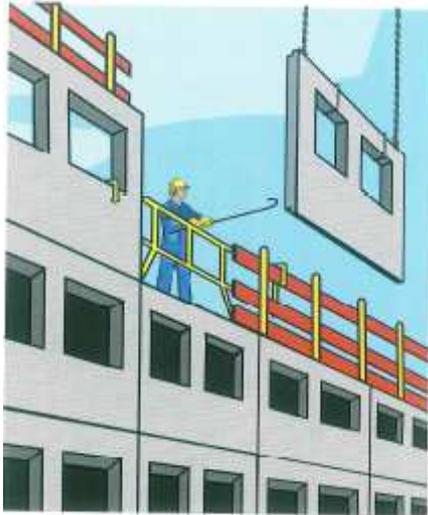


- ▶ Ne stockez pas panneau contre panneau



POSE DE PANNEAUX DE FACADE

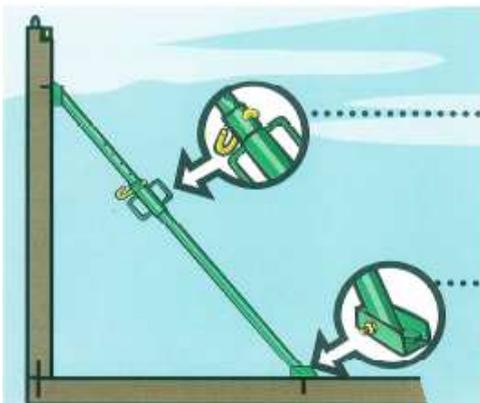
- ▶ Pour la réception des panneaux, mettez préalablement en place les protections conformément au mode opératoire qui vous a été précisé.



- La grue maintenant le panneau, fixez les étais tirant-poussant en utilisant une plate-forme individuelle roulante et non une échelle



- ▶ Utilisez des étais tirant-poussant équipés des pièces d'origine ou de remplacement conformes



- Pas de pièces rapportées ni de bricolage

MURS MAÇONNES

- ▶ **Faites attention aux chutes éventuelles d'objets**



- ▶ **Préparez les cheminements**

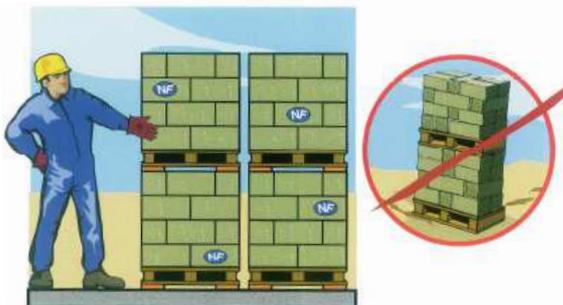


- ▶ **Chargez correctement la brouette et tenez compte des dimensions de passage**



STOCKAGE ET APPROVISIONNEMENT DES MATERIAUX

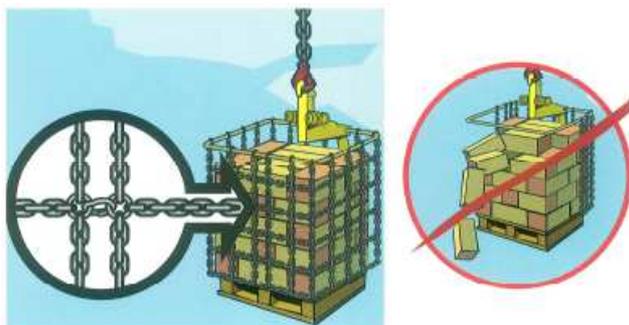
- ▶ **Stockez sur une aire horizontale et résistante, avec un empilement de 2 palettes maximum**



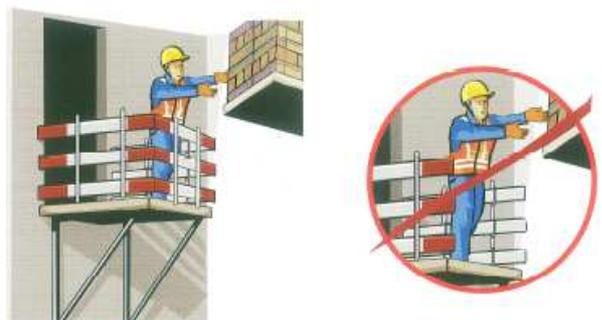
- ▶ **N'utilisez pas les palettes comme plates-formes de travail**



- ▶ **L'approvisionnement des matériaux doit se faire avec une fourche à palettes adaptées et convenablement utilisée**



- ▶ **Leur réception doit se faire sur une recette protégée**

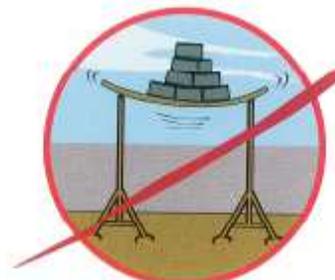


EXECUTION DE LA MACONNERIE

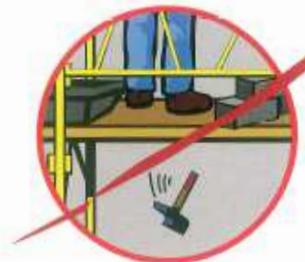
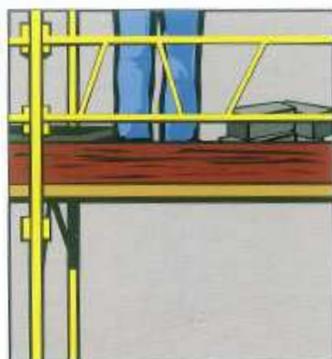
- ▶ Mettez en place les protections au pourtour de la plate-forme de travail et face au maçon



- ▶ Ne surchargez pas la plate-forme



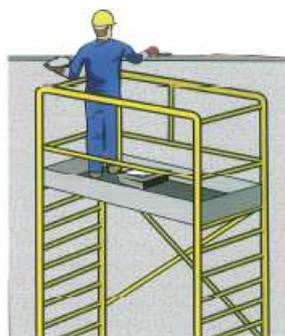
- ▶ Mettez en place une plinthe pour éviter les chutes d'objets



- ▶ Devant une baie, mettez une protection complète



- ▶ Réglez les plates-formes à la bonne hauteur

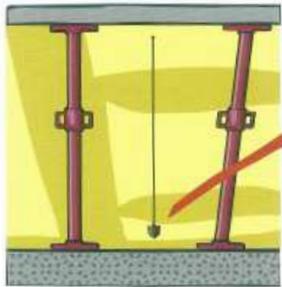


- Pas de surélévation bricolée

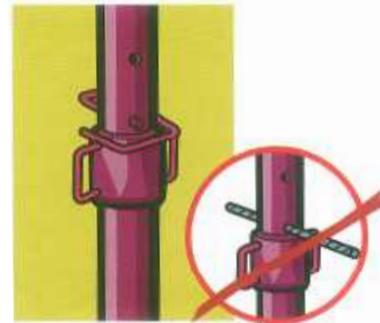
LES PLANCHERS

ÉTAIEMENT

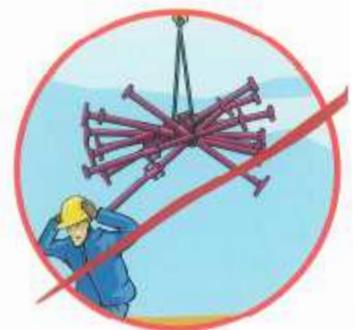
- ▶ Placer les étais verticalement



- ▶ N'utilisez que des étais avec leur broche d'origine

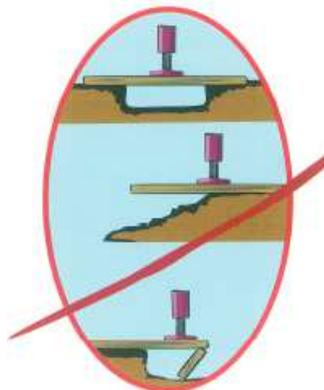


- ▶ Utilisez les paniers pour la manutention des étais

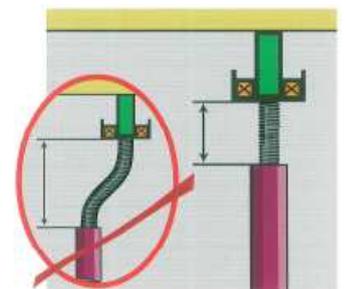


Tours d'étaie

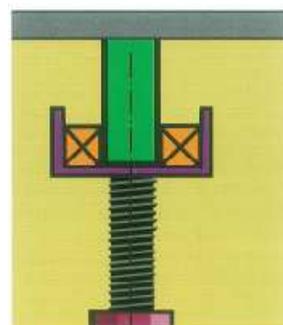
- ▶ Assurez-vous de la stabilité de l'étaie en pied



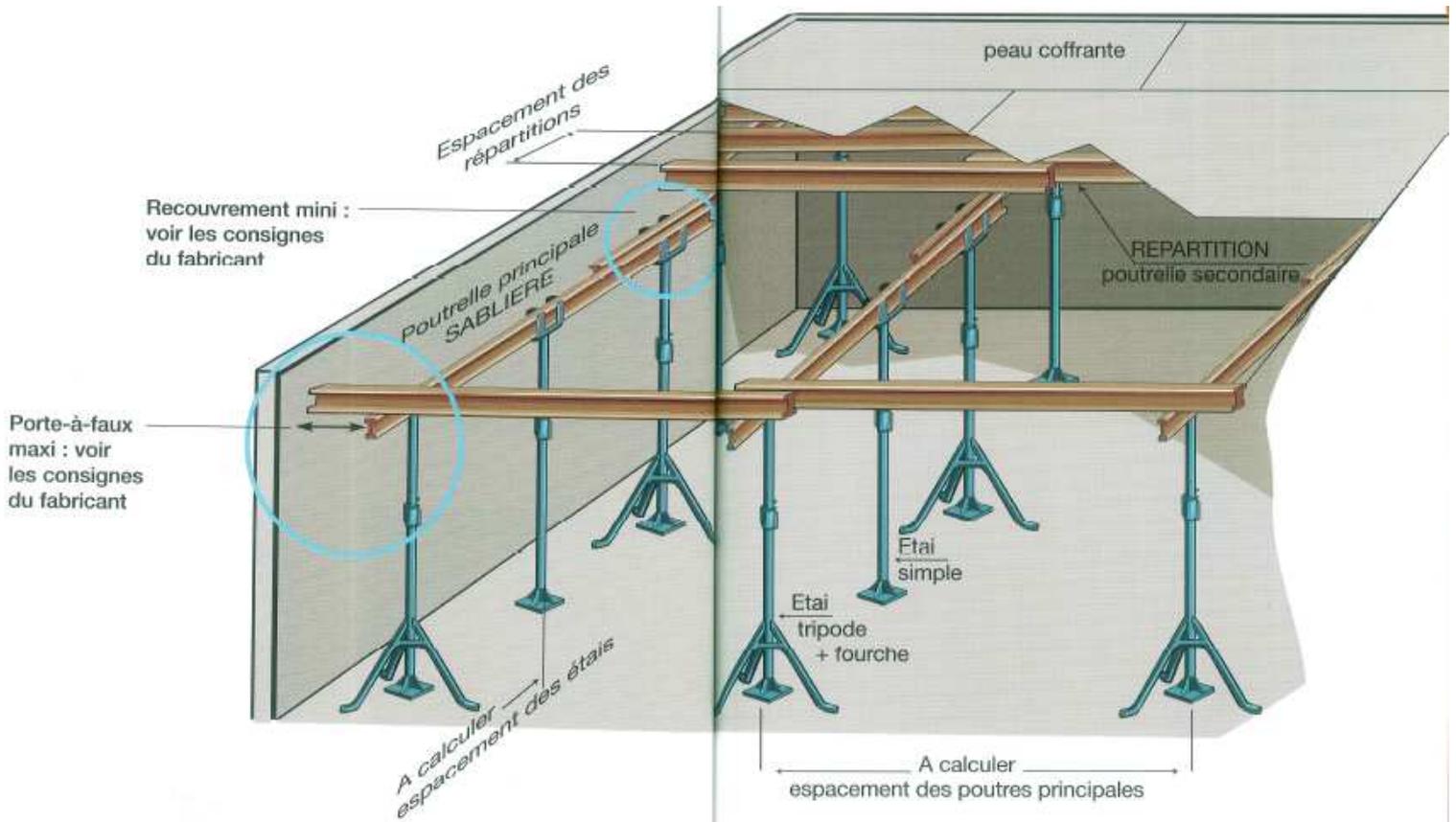
- ▶ Assurez-vous de la stabilité de l'étaie en tête



- ▶ Disposez et calez correctement l'ossature porteuse dans les fourches



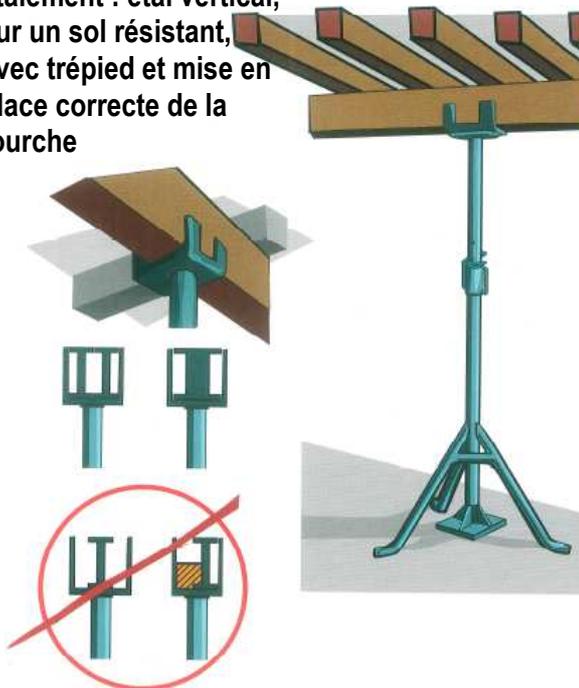
COFFRAGE TRADITIONNEL EN BOIS



COFFRAGES POUR PLANCHERS

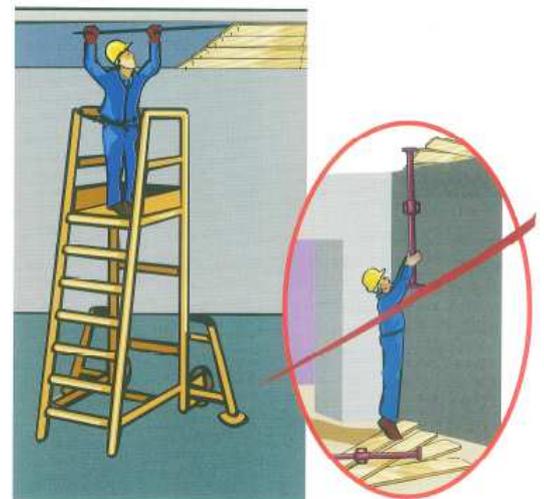
Etaiment

- ▶ Assurez-vous un bon étaiment : étau vertical, sur un sol résistant, avec trépied et mise en place correcte de la fourche



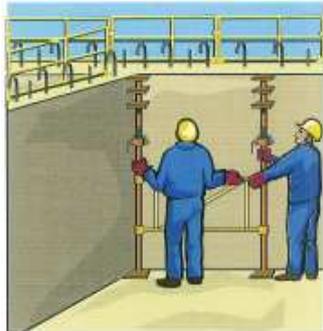
Décoffrage

- ▶ Pour décoffrer, travaillez à la bonne hauteur

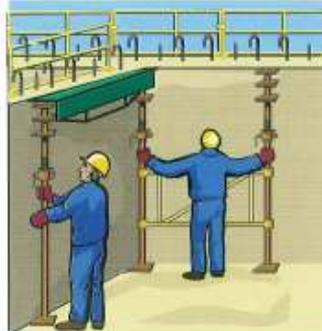


COFFRAGES MODULAIRES

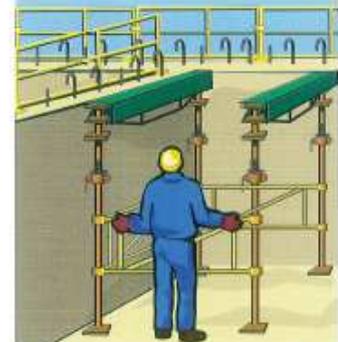
► **Respectez les préconisations du fabricant du système utilisé**



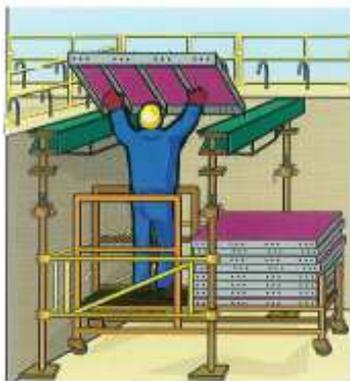
- Commencez le montage dans un angle en montant le panneau de contreventement



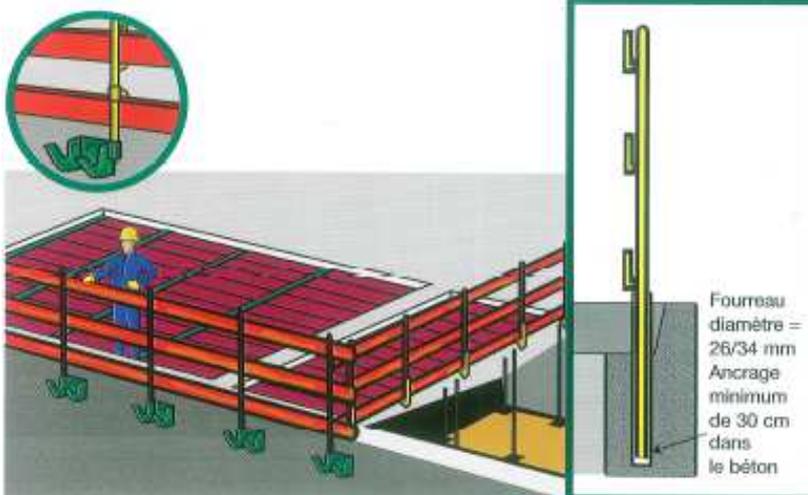
- Terminez la traversée de base



- Complétez son contreventement



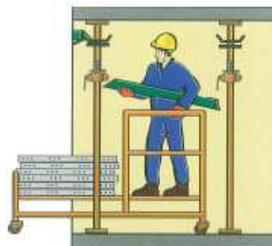
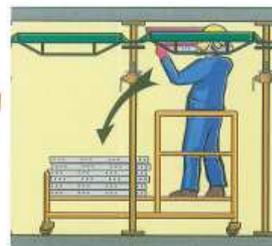
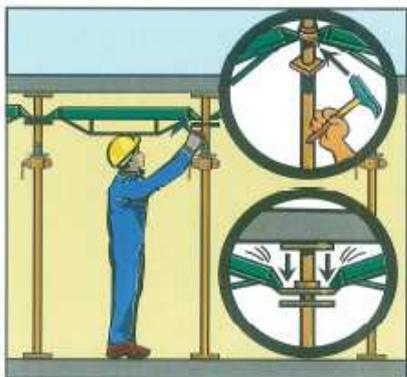
- Posez les panneaux de coffrage par-dessous à partir d'une plate-forme et non par-dessus



- Veillez à la mise en place des garde-corps de rive avant la pose des panneaux de coffrage

Décoffrage

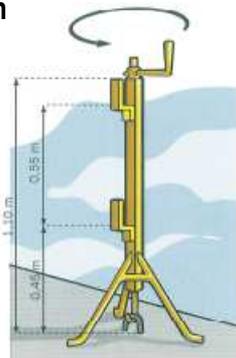
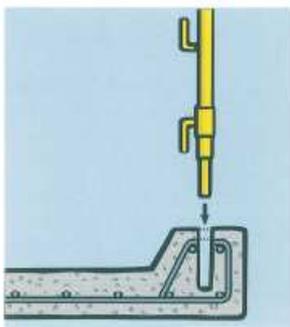
- ▶ Avant le décoffrage, assurez la protection des trémiés. Au décoffrage, ne desserrez pas les étais mais seulement les supports des poutrelles.



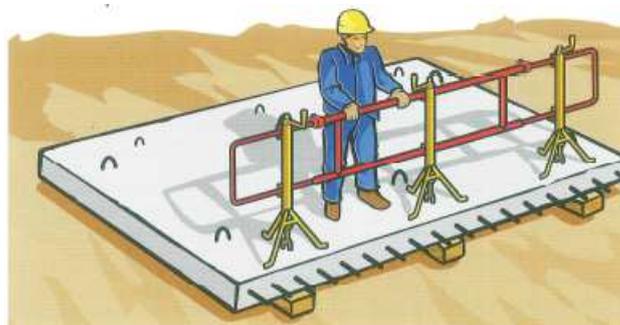
- Enlevez et rangez les panneaux de coffrage, puis les poutrelles
- Les étais restent en place jusqu'à durcissement suffisant du béton : ne les enlevez que sur ordre de votre responsable hiérarchique

PLANCHERS A PREDALLES

- ▶ Enfichez ou accrochez les montants de garde-corps dans les réservations ou les boucles préparées à la préfabrication



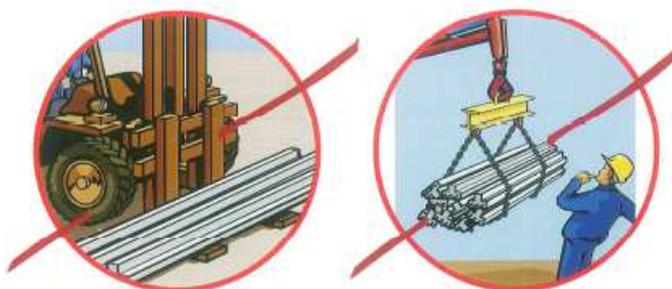
- ▶ Mettez en place les garde-corps avant le levage des poutres et des prédalles



PLANCHERS A PREDALLES

Approvisionnement

- ▶ **Manutentionnez les poutrelles en béton armé ou précontraint par les boucles de levage sans jamais passer sous la charge**



- Pour éviter leur fissuration ou leur rupture, les poutrelles doivent être saisies près de leurs extrémités (et non pas près de leur milieu) et dans leur position de pose (et non pas couchées ou retournées)

Circulation

- ▶ **Mettez des chemins de planches pour éviter les ruptures. Disposez un treillis soudé anti-chute.**



- Evitez de marcher directement sur les entrevous

STOCKAGE ET CHARGES

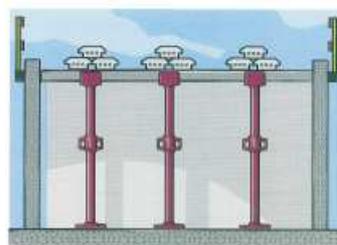
Poutrelles, prédalles, dalles alvéolaires

- ▶ **Placez les cales soigneusement près des extrémités et superposez-les.**

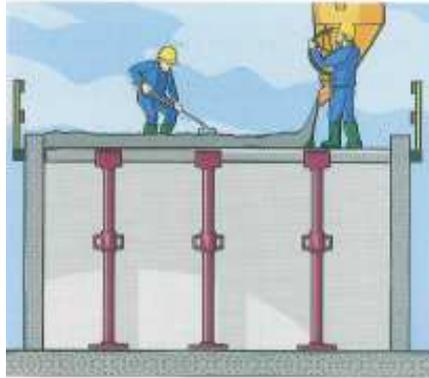


- Ne les mettez pas sans précaution, pour éviter la détérioration des produits.

- ▶ **Lors de la pose des entrevous, ne les approvisionnez pas en un seul endroit, mais répartissez-les.**



- ▶ Lors du bétonnage, ne videz pas la benne d'un seul coup, mais répartissez le béton progressivement.

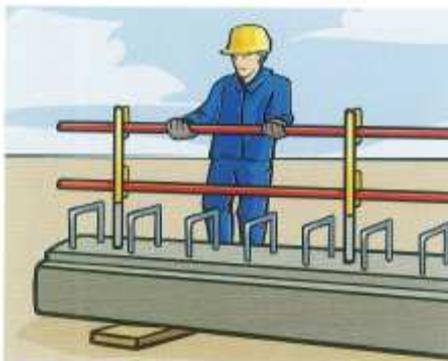


- Ne stockez pas des charges inconsidérées sur les planchers, surtout s'ils sont récemment décoffrés.

PLANCHERS PREFABRIQUES

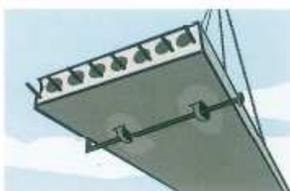
Poutres préfabriquées

- ▶ Mettez en place les garde-corps avant de lever les poutres
- ▶ N'utilisez pas d'échelles, mais des plates-formes (si les poteaux n'ont pas de broches en tête pour le maintien de la poutre, étayez celle-ci).

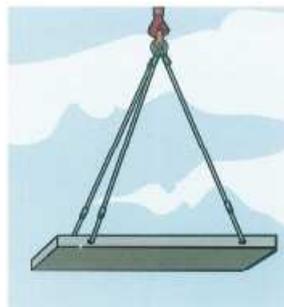


Dalles alvéolaires

- ▶ Quel que soit le système de levage, respectez une longueur suffisante d'élingage.



- Manutention à la chaîne + barres



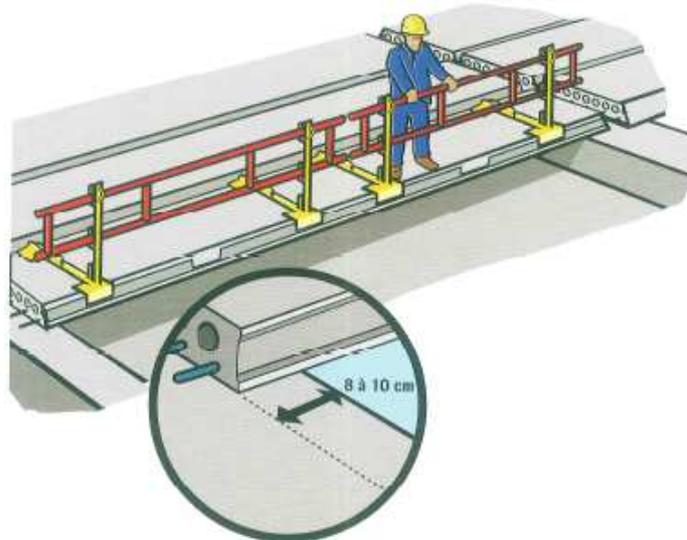
- Manutention avec élingues noyées



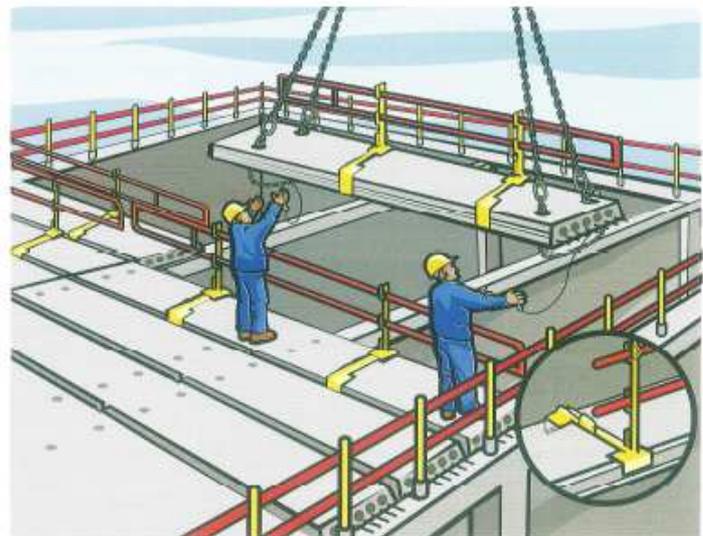
- ▶ Fixez les garde-corps sur les dalles avant leur enlèvement du camion ou de l'aire de stockage pour assurer la protection au fur et à mesure de l'avancement.



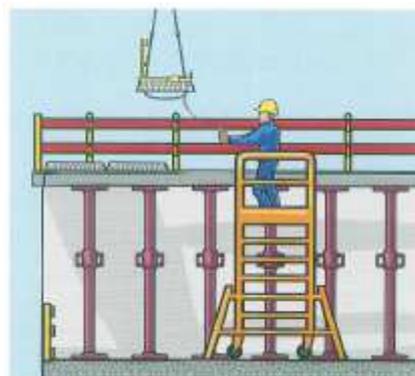
- ▶ Démontez et renvoyez les garde-corps de la dalle précédente à la zone de leur fixation sur la dalle suivante.



- ▶ Approvisionnez les dalles munies de leurs garde-corps.



- ▶ Utilisez l'échafaudage roulant mis à disposition pour poser les trois premières dalles.



Mémo en cas d'accident

PROTEGER...

Etablissez un périmètre de sécurité pour éviter qu'un nouvel accident ne se produise (arrêtez la circulation, coupez l'électricité,...).

ALERTER...

Alerter le chef de chantier ou le responsable du chantier qui prendra en charge la situation et notamment l'appel des secours le cas échéant :

Les numéros d'urgence (gratuits) :

- **Le 15** (SAMU) urgences médicales,
- **Le 18** (POMPIERS) pour les incendies et les accidents
- **Le 112** depuis un téléphone portable, pour tous les types d'urgences.

QUELLES INFORMATIONS FOURNIR ?

Avant toute chose GARDEZ VOTRE CALME... Vos interlocuteurs ne savent pas ce qui se passe. Vous devrez leur fournir des informations précises pour qu'ils puissent prendre les mesures les plus adaptées à la situation.

IDENTIFIEZ-VOUS

Déclinez vos noms et prénoms et précisez votre numéro de téléphone

PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT

Indiquez si il s'agit d'un accident de la circulation, d'un incendie, d'une explosion, d'un effondrement, d'un malaise, d'une chute de hauteur,...

INDIQUEZ LE LIEU DE L'ACCIDENT

Donnez un maximum de détails : Ville, Rue, Numéro de la maison ou de l'immeuble,... nom du chantier.

DECRIVEZ LE NOMBRE ET L'ETAT DES VICTIMES

Précisez le nombre de victimes, leur âge approximatif et leur sexe. Indiquez si les victimes sont conscientes, si elles saignent, parlent ... Donnez leur position : Debout, Assise, Couché (sur le ventre, le dos, le côté).

INDIQUEZ LES MESURES ADOPTÉES

Indiquez les gestes de premier secours effectués et les mesures de sécurité prises par vous même ou une autre personne ayant suivi une formation adéquate.

SECOURIR...

Ne donnez les premiers soins que si et seulement si vous avez reçu une formation à cet effet. Dans le cas contraire, ne prenez aucune initiative, couvrez simplement la victime pour la protéger du froid, et parlez-lui pour la maintenir éveillée et la rassurer.

Enfin, en dernier lieu seulement, prévenez impérativement votre employeur au numéro suivant : **04.75.40.82.79.**

CHARTE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE ET ATTESTATIONS

Charte d'engagement réciproque

NOS ENGAGEMENTS

- Réussir votre accueil
- Faciliter votre adaptation
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement de votre travail
- Rester à votre écoute
- Vous aider à développer vos compétences
- Favoriser votre épanouissement et votre évolution professionnelle

VOS ENGAGEMENTS

- Accomplir les tâches et missions qui vous sont confiées
- Etre ponctuel
- Vous intégrer rapidement dans l'équipe
- Respecter les consignes de sécurité de l'entreprise
- Donner une image de qualité de votre travail et de votre entreprise
- Respecter le travail de chacun
- Respecter les règles internes à l'entreprise
- Rester correct en toute situation
- Accepter de suivre les formations nécessaires à votre évolution professionnelle

Ensemble nous mettrons tout en oeuvre pour respecter ces engagements.

Signature du Dirigeant

Signature du salarié

Attestation Permis de conduire

Je, soussigné

Déclare :

- Etre titulaire du permis de conduire catégorie
- Ne pas être titulaire du permis de conduire.

Et m'engage à aviser mon employeur de tout changement pouvant intervenir concernant ce permis (obtention, suspension, suppression,...).

Fait à

Le

Signature du salarié de l'entreprise :

Fait en 2 exemplaires originaux

Attestation Livret accueil

Je, soussigné

Déclare :

- Avoir été informé des consignes du port obligatoires des EPI
- Avoir été informé de l'utilisation obligatoire des équipements de sécurité mis à ma disposition
- Avoir reçu contre signature un livret d'accueil donnant les règles de sécurité avec les explications complémentaires
- Avoir été informé du contenu du règlement intérieur de l'entreprise.

Et m'engage à aviser mon employeur de tout changement pouvant intervenir dans ma situation personnelle (adresse, situation familiale, téléphone, RIB ...)

Fait à

Le

Signature du salarié de l'entreprise :

Fait en 2 exemplaires originaux